PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Attention : les documents avec une (*) doivent être fournis en double exemplaire

1. Photocopie du titre d'identité de chacun des dirigeants (*)

Documents acceptés :

Carte nationale d'identité française ou européenne en cours de validité (recto-verso)

Ou Passeport français ou européen en cours de validité

Ou Titre de séjour le permettant en cours de validité (recto-verso)

- 2. L'attestation de non condamnation pour chacun des dirigeants (pièce n°2) (*)
- 3. Une copie de **l'attestation de suivi du Stage de Préparation à l'Installation** *OU* la dispense validée (pièce n°3) par l'Espace Créateurs de la Chambre de Métiers
- 4. Un justificatif d'adresse pour le siège social au nom de la société (*)

 Documents acceptés selon les cas :

Contrat de bail

Ou Facture d'un fournisseur d'énergie / téléphone

Ou Autorisation du propriétaire

Ou Contrat de domiciliation

Ou Acte acquisition du fonds de commerce / donation / location gérance (dans ce cas fournir annonce légale)

5. Formulaire M0 SARL en 3 exemplaires (pièce n°5) + TNS si gérant majoritaire (n°5 BIS)

Pour le choix d'un **Organisme Conventionné** : voir (pièce n°17)

- 6. L'attestation de dépôt du capital social
- 7. L'attestation de parution dans un journal d'annonces légales
- Les statuts de la société dont au moins un original (*)
 (Le Procès-Verbal de nomination de l'organe de direction si hors statuts)
- 9. L'autorisation de diffusion aux tiers (pièce n°9)
- 10. Document relatif au bénéficiaire effectif d'une société (pièce n°10)

11.

	FRAIS D'IMMATRICULATION	
Origine du fonds	Chambre de Métiers et de l'Artisanat (Chèque, Espèces, CB)	Greffe du Tribunal de Commerce (Chèque ou Autorisation de prélèvement CB)
Création avec activité	Consulter le site de la Chambre de Métiers (<u>www.cm-toulouse.fr</u>) - « <u>Formalités et tarifs</u> »	
Constitution sans activité		
Mise en activité par		
reprise, Achat, Location gérance, Don		

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

Exercice d'une activité règlementée

Pour savoir si l'activité exercée est règlementée, consulter le site « nafa.apcma.fr »

Dans tous les cas:

- Le formulaire JQPA (pièce n°12)
- une copie du diplôme ou certificats de travail ou bulletins de salaires (36 mois minimum)

Il faudra présenter une qualification pour chacune des activités règlementées exercées

Présence d'un conjoint collaborateur

Gérant majoritaire avec conjoint non associé, ou gérant associé unique

- Le formulaire d'inscription du conjoint collaborateur (pièce n°13) (*)
- Copie du titre d'identité du conjoint + du livret de famille ou pacs (*)

Dossier ACCRE

- Le formulaire ACCRE (<u>pièce n°14</u>)
- Le justificatif en fonction de la situation du demandeur (voir formulaire ACCRE)

Activité ambulante (Sur les marchés)

S'assurer au préalable que l'activité ambulante soit prévue comme telle dans l'objet social

- Le formulaire de déclaration de l'activité ambulante (pièce n°15)
- Une photo d'identité couleur du demandeur au format officiel
- Un règlement par chèque de 15€ à l'ordre de la Chambre de Métiers 31

